

Ecole :  
Ecole maternelle  
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846306

N°RNE : 0260623L

Mél :  
ce.0260623l@ac-grenoble.fr

Suivi par Mme MARTEL  
Delphine, directrice

Adresse postale

1, avenue du Rhône  
26600 PONT DE L'ISERE

**PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE<sup>1</sup>**  
**DU 8/11/2022**

Membres de droit (ont le droit de prendre part aux votes)				
NOM	Prénom	Représentant	Fonction	Présent Absent Excusé
MARTEL	Delphine	Education nationale	Directeur de l'école Président du conseil d'école	P
POUILLY	Isabelle	Municipalité	Adjointe aux affaires scolaires	P
MARCON	Elsa	Education nationale	PE Adjoint Secrétaire	P
CHYPRE	Lucie	Education nationale	PE Adjoint	P
MENOT	Rachel	Education nationale	PE Adjoint	P
TRACOL	Manon	Education nationale	PE Adjoint	P
PINGUET	Valérie	Education nationale	PE Adjoint	P
ROSIER	Pauline	Comité des parents	Titulaire	P
BAILLON	Danièle	Comité des parents	Suppléante	P
BEDOUJ	Karim	Comité des parents	Titulaire	P
DA CRUZ FERREIRA	Catia	Comité des parents	Titulaire	P
DAURAT	Frédéric	Comité des parents	Titulaire	P
VIGNE	Aurélie	Comité des parents	Suppléante	P
MEMBRES invités (assistent avec voix consultative)				
ADAO MARQUES	Christelle	Municipalité	ATSEM	P
BARRUYER	Fabienne	Municipalité	ATSEM	P

**Assiste de droit :**

Mme ANSART - IEN Valence Hermitage - Education nationale - Excusée

*Selon la réglementation en vigueur, l'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles du département relève de la compétence de l'IA-DASEN. Les horaires scolaires sont définis par arrêté signé de l'IA-DASEN pour une durée maximale de 3 ans. L'IA-DASEN statue à partir d'une proposition conjointe de la collectivité et d'un ou plusieurs conseils d'école qui doit respecter le cadre réglementaire.*

<sup>1</sup> Code de l'éducation - Articles L411-1 et D 411-1 et suivants modifiés par loi n°2013-595 du 8 juillet 2013- art.59

Cadre réglementaire (rappel) :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire
- 6 heures par jour au maximum et 3h30 par demi-journée au plus
- pause méridienne d'au moins 1h30

Ce nouveau projet doit :

- recueillir l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription
- prendre en compte les contraintes existantes
- s'assurer de la cohésion du temps scolaire dans les écoles d'un même territoire, avec une vigilance particulière pour les écoles organisées en RPI
- garantir le respect de l'intérêt des élèves

Afin de s'assurer de la convergence de vues de la communauté éducative et de la collectivité, une lecture attentive des PV des conseils d'école sera faite.

Mme Martel explique, qu'après consultation de la mairie et des parents d'élèves, l'école de Pont de l'Isère pourrait **garder les horaires existants** soit :

**Le lundi - mardi - jeudi - vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

Le vote est donc le suivant : êtes-vous pour le maintien des horaires actuels ou contre ou vous abstenez-vous ?

13- vote pour

0- vote contre

0- vote abstention

le 8 novembre 2022, à Pont de l'Isère

Signatures

Président de la séance

D. Martel



La secrétaire de séance :

E. marcon



## **REGLEMENT INTERIEUR**

1. **Horaires de l'école** : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

2. **Ouverture de l'école** :

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant l'heure soit 8h20 et 13h20.

**Le portail ferme à 8h30 le matin et à 13h30 l'après midi.**

Aucun enfant n'est accepté à l'école au-delà de ces horaires.

L'accueil se fait dans les classes, les enfants doivent être confiés à l'enseignant.  
Aucun enfant ne doit être laissé seul devant le portail ni dans le couloir de l'école.

3. **Sorties** :

Les parents ou personnes autorisées sont tenus de venir chercher leurs enfants très exactement aux heures de sortie. Du moment où les enfants ont été récupérés par leurs parents ou toute autre personne autorisée, la responsabilité des enseignants ne saurait être engagée en cas d'accident.

Tout dépassement des horaires est considéré comme un retard.

Pour la sécurité des enfants, les parents doivent fournir par écrit la liste des personnes pouvant récupérer l'enfant (un enfant d'au moins 10 ans peut venir chercher un autre enfant).

4. **Fréquentation** :

L'instruction est obligatoire dès 3 ans. Il est néanmoins possible d'aménager le temps de scolarisation de votre enfant de petite section sur demande.

Toute absence doit s'avérer exceptionnelle, et justifier d'un motif valable. Une excuse écrite des parents précisant le motif de l'absence est obligatoire au retour de l'élève. Toute absence doit également être signalée par téléphone ou par écrit dès le premier jour. Un mot type est à votre disposition auprès de l'enseignante de votre enfant.

Toutes les activités qui se déroulent pendant le temps scolaire sont obligatoires et ne nécessitent pas d'autorisation parentale (ex : spectacle, bibliothèque...); bien entendu, les parents seront informés de ces différentes activités en temps voulu.

5. **Santé et hygiène** :

Les enfants doivent être amenés à l'école en parfait état de santé : **aucun enfant malade ne sera accepté.** Les parents doivent prévenir les enseignants en cas de maladie contagieuse afin de pouvoir informer les autres parents.

Un enfant portant un plâtre ou des points est accepté à l'école, les parents se portant responsables en cas d'accident.

Pour les enfants portant des couches ou n'étant pas encore propres, il faudra engager un dialogue entre l'enseignant-e, les parents et, éventuellement la PMI, pour permettre à l'enfant de devenir propre le plus rapidement possible.

Les enfants porteurs de poux ou de lentes devront être traités et les parents signaleront à l'enseignant la situation de l'enfant.

Le linge prêté par l'école doit être rendu lavé le plus rapidement possible.

6. **Vie scolaire** :

Penser à marquer les vêtements pour éviter les confusions.

Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments ni aucun objet dangereux. Les bijoux, jouets, bonbons sont interdits.

Conformément à la circulaire de M. L'Inspecteur d'Académie, les gâteaux faits maison ne sont pas acceptés.

Il est interdit de fumer dans les locaux scolaires.

Les chiens sont interdits.

Tous les petits ont un temps de repos à partir de 13h20 : ils devront être remis directement à l'adulte responsable dans la salle de repos (afin de ne pas gêner l'endormissement des premiers, merci d'amener votre enfant au plus tard à 13h30).

7. **Laïcité et port de signe religieux à l'école** :

Conformément aux dispositions de l'article L-141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signe ou de tenue par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction indiquée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève et sa famille avant l'engagement de toute procédure disciplinaire ».

*En vous remerciant de bien vouloir veiller au respect de ces règles nécessaires au bon fonctionnement de l'école et au bien être de chacun, enfants, parents, personnel de l'école, enseignants.*


Lu et approuvé, signature des parents :


lu et approuvé

Valérie PINGUET 

Lucie CHYPRE, PE 


Elsa TARCON 

BEDOUI Karim 

DA CRUZ FERREIRA Pedro 


DAURAT Frédéric 

VIGNE Aurelie 

Rosier Pauline 

BILLON Mariolo 

Rachel Monot (PE) 

PAVILLY Isabelle Marie 

TRACOL Manon (PE) 

La directrice

lu et approuvé 

**Personnes présentes :**

**Enseignants :** *Mmes Chypre, Marcon, Martel (directrice), Menot, Pinguet, Tracol*

**Représentants de la mairie :** *Mme Pouilly*

**Représentants de parents FCPE :** *Mmes Catia Feirreira, Rosier Pauline, Baillon Danièle, Vigne Aurélie et Mrs Bédoui Karim, Daurat Frédéric*

**Personnes excusées :** *Mme Ansart (IEN), Mme Amard*

Conseil d'école du mardi 8 novembre

**1. Bilan de la rentrée : le personnel et les élèves**

a) Les enseignantes :

Mme Mignot, titulaire de la classe de GS, est partie en formation pour être enseignante spécialisée dans la difficulté scolaire : c'est Mme Marcon Elsa qui occupera son poste pour l'année scolaire.

Mme Tracol Manon est remplaçante, rattachée à notre école, elle remplace Mme Brousseau qui est en congé parental, dont le poste est de compléter les 33% de décharge de direction et 50% d'un poste en maternelle à Bourg-les-Valence.

b) Les AESH :

Mme Murand Virginie et Mme Duquesne Valérie se partagent le temps (12h) auprès d'une fillette scolarisée en GS dans la classe d'Amélie Amard.

Mme Humbert Sophie est présente à temps plein dans la classe de Mme Menot : elle s'occupe d'un enfant de PS.

Mme Marraccini Mélanie est présente à mi-temps (12h) pour un élève de GS dans la classe de Mme Chypre.

c) Les élèves (rentrée 2022) :

Nous scolarisons actuellement 128 élèves : 40 élèves de PS, 42 élèves de MS et 46 élèves de GS.  
(Arrivée d'un élève de MS en janvier)

PS : 21

PS-MS :  $10+11 = 21$

PS-GS :  $9+12 = 21$

MS : 22

MS-GS :  $9+13 = 22$

GS : 21

Soit 128 élèves et une moyenne de 21.33 élèves par classe

d) La rentrée scolaire de 2023 :

52 enfants sont nés en 2020 : on peut prévoir environ 40 PS

40 MS

43 GS

Soit 123 élèves et une moyenne de 20.5 élèves par classe pour 6 classes

→ fermeture de classe potentielle à envisager l'année prochaine ?

## **2. Les horaires de l'école : à valider pour 3 ans ou à modifier ?**

(Axe 4 du projet d'école) Explication des conditions de vote puis du cadre légal puis vote

Les horaires actuels sont de 4 jours : lundi-mardi-jeudi-vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Vote pour le maintien de cette organisation pour les années à venir.

Résultats :

- Enseignants : 6 votes pour
- Mairie : 1 vote pour
- Parents élus : 6 votes pour

→ Le maintien est approuvé à l'unanimité.

## **3. La vie de l'école en lien avec les axes du projet d'école**

**Le projet d'école :**

- a- Les actions qui perdurent
  - Résoudre une situation-problème en géométrie
  - Le coin de l'écrivain pour favoriser l'entrée dans l'écrit
  - La méthode Narramus pour apprendre à raconter un récit
  - Ecrire pour apprendre à lire (encodage)
  - Les emprunts de livres à la bibliothèque
  - Le décloisonnement en phonologie
  - Les ateliers autonomes pour renforcer l'autonomie, la concentration et l'initiative
- b- Les nouvelles actions
  - Enrichir le vocabulaire par l'étude de la langue (polysémie)
  - Travailler l'aspect ordinal du nombre

**Axe 1 : amélioration des résultats scolaires**

- a- Les résultats des évaluations nationales en CP et CE1

- Les résultats des **CE1** en français sont plutôt bons sauf pour quelques élèves déjà repérés par les enseignants. Plus de difficultés en mathématiques principalement sur la résolution de problèmes et le positionnement d'un nombre sur une droite graduée.
  - Les résultats des **CP** sont plutôt très bons que ce soit en mathématiques ou en français.
- Les maîtresses ont prévu de se réunir pour discuter ensemble sur la façon de travailler plus systématiquement la résolution de problèmes / quant à la compréhension de l'écrit, c'est pour cela que nous utilisons la méthode Narramus (à continuer dans ce sens)

b- Les APC / le RASED / équipe éducative

- **APC** (activités pédagogiques complémentaires) concernent les enfants qui rencontrent des difficultés sur un élément d'apprentissage. Les maîtresses forment un petit groupe de remédiation sur quelques semaines.
- **RASED** : Mme Chenavier aide à l'évaluation des GS et prend en concertation avec les enseignantes un petit groupe d'élèves de GS en fonction de leurs difficultés. Le but est de leur donner un coup de pouce (à partir d'avril ?) pour bien se préparer au CP.
- Une **équipe éducative** permet de regrouper toutes les personnes qui s'occupent d'un enfant (parents, enseignants, et aussi : orthophoniste, psychologue, médecin de PMI ou du CMS, ...) pour évoquer les difficultés de l'enfant et trouver des solutions pour y remédier.

**Axe 2 : les parcours éducatifs : culturel, artistique, citoyen, éducation à la citoyenneté.**

a- Rencontre avec Faustine BRUNET

Nous avons rencontré Mme Brunet autrice/illustratrice d'albums pour enfants écrits en français et traduits en anglais.

Au minimum, elle viendra pour un temps d'échange où elle explique son travail, elle montre des esquisses et fait une démonstration de dessin puis elle proposera un atelier de création en demi-groupe de 10 à 12 enfants (environ 1h pour les PS/MS et 1h30 pour les GS). Les séances sont prévues fin mars.

*Coût : 1076,68€ qui seront financés par l'Amicale Laïque (476,68€) et la FCPE (600€)*

Mais nous avons aussi fait une demande pour une bourse de résidence d'auteur qui permet à l'auteur d'être présent dans une école pour 6 rencontres d'une demi-journée avec un financement de l'Education Nationale et du CNL (centre national du livre). Dans ce cas, les 3 classes de CE2 et une classe de CM1 se joindraient à notre projet.

*Les objectifs de la résidence d'auteur*

- Permettre aux élèves de rencontrer un auteur de littérature et de découvrir son œuvre ;
- Développer l'intérêt et le plaisir des élèves pour les livres et la lecture ;
- Encourager la créativité des élèves à travers la pratique de l'écriture ;
- Inciter les auteurs à construire des projets de création avec des élèves et à participer à des programmes de rencontres autour de leurs ouvrages, tout en leur permettant de poursuivre leur travail littéraire personnel.

Nous finirions cette collaboration par une présentation des travaux réalisés et une rencontre-dédicace avec Mme Brunet le vendredi 7 avril (date à préciser encore).

- b- Le tour du monde : Intervention percussions et danse africaines avec Marie-Laure RODET  
Intervention de 3 séances de 45' par classe avec écoute / improvisation / jeux musicaux / création à la fin du mois de juin.

*Coût : 684€ qui seront financés par l'Amicale Laïque*

→ Mme Pouilly nous précise qu'il y a une association de danse africaine à Pont de l'Isère avec laquelle les enseignantes pourraient entrer en contact.

- c- Le tour du monde : Sortie à Saint Martin la Plaine (zoo)

Les devis sont en cours pour une sortie de toutes les classes fin mai ou début juin

*Coût : 1230€ pour les entrées qui seront financés par l'Amicale Laïque et le transport est pris en charge par la mairie*

- d- Le tour du monde : interventions de parents dans les classes

Mme Chypre explique qu'elle a parlé du projet du Tour du Monde lors de la réunion de parents et demandé si des parents souhaitaient parler dans leur langue aux élèves.

1<sup>ère</sup> étape : l'Europe, une maman est venue lire en portugais un livre que les enfants avaient entendu en français auparavant.

Mme Martel a demandé à Rosy (qui travaille sur le temps de cantine) de venir parler aux élèves en italien au moment du départ à la cantine.

Les parents qui le souhaitent peuvent se faire connaître auprès des maîtresses pour faire entendre leur langue maternelle aux élèves.

- e- 30 min d'APQ (activités physiques quotidiennes)

- tous les jours en motricité
- achat de jeux pour la cour de récréation (voitures, ballons et cage de foot, réparation des tricycles existants)
- mise en place d'un nouveau jeu dans la cour : Mme Pouilly explique que le nouveau jeu a été installé avec un sol en gazon synthétique pour amortir les chutes.
- La directrice propose aux parents d'inciter les enfants et leurs parents à venir à pied (ou en vélo) à l'école

- f- Le règlement intérieur est à valider à chaque premier conseil d'école

Lecture du règlement par chacun. Aucun changement n'est à apporter, les membres du conseil d'école signent le règlement intérieur.

- g- L'éducation au développement durable et à la citoyenneté



Le tri des déchets à l'école des bacs ou sacs pour le papier, le plastique et un ramassage des poubelles : Mme Martel et les ATSEM expliquent qu'il n'y a pas vraiment de tri à l'école.

→ Mme Pouilly nous indique qu'une demande a été faite au SIRCTOM pour des poubelles pour l'école élémentaire ; elle va demander à Mme Chanu si on peut y adjoindre la demande de la maternelle.

h- Cette année, les enseignantes seront formées à la « Laïcité et aux Valeurs de la République », ce qui donnera sûrement lieu à l'établissement d'une nouvelle fiche-action dans le projet d'école.

### **Axe 3 : réponses aux exigences d'une école inclusive ; EBEP**

a- Des élèves avec des PAI

- Rappel : pas de médicament à l'école s'il n'y a pas un PAI (projet d'accueil individualisé pour saignements de nez abondants / intolérance au soleil / asthme / allergie alimentaire...)
- 3 élèves ont un PAI à l'école maternelle

b- Des élèves accompagnés par des AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap)

- 3 élèves notifiés avec des AESH qui les accompagnent
- C'est la MDA qui instruit les dossiers ; les parents sont les demandeurs au nom de l'enfant ; une équipe éducative (enseignante, directrice et professionnels de santé qui suivent l'enfant) se réunit chaque année pour la 1<sup>ère</sup> demande et pour le suivi.

c- Dans tous les cas, pour accompagner chaque enfant dans sa spécificité, il y a le cahier de suivi des apprentissages qui permet à chaque parent de suivre l'évolution de son enfant.

d- Merci à la FCPE qui a permis à un grand nombre d'enseignantes et AESH d'être formé-es aux gestes de premiers secours (2<sup>ème</sup> séance le 12 octobre).

→ Les parents remercient la mairie pour l'installation du défibrillateur sur le mur du restaurant scolaire.

→ A noter : la mairie a subventionné la formation des ATSEM aux gestes de premiers secours le 5 octobre dernier

### **Axe 4 : vie scolaire : relation école-famille, communication, partenariat...**

a- Vigilance attentat et sécurité

- Vigilance attentat renforcé : les parents ne doivent pas entrer dans l'école en dehors des heures d'entrée et sortie sans s'être annoncés avec le visiophone / ne pas s'attrouper devant l'école / ne pas stationner devant l'école.

- La directrice rappelle qu'il est interdit d'entrer dans l'enceinte de l'école sans avoir été autorisé par le biais du visiophone (les parents *ne peuvent pas* se permettent de forcer la gâche automatique !)
- Les parents élus souhaitent qu'une solution soit trouvée pour le portail qui reste ouvert sur le temps de garderie : une réunion en mairie avec les parents, directeurs, responsables sécurité... est à organiser.

- PPMS intrusion : exercice le vendredi 14/10 à 9h15. Alerte donnée en maternelle. La sirène indiquait qu'il fallait se confiner dans le lieu où on se trouvait : tous les enfants et enseignants ont entendu la sirène. Nous avons testé l'appel au 17, les services de police-secours ont répondu très rapidement. A noter : est-il possible de suspendre à côté de la porte des classes la clé de la porte ? Il faut penser à fermer les rideaux / éteindre les lumières / occulter les hublots sur les portes.

- Mme Pinguet attire l'attention sur son issue de secours : la porte ferme mal.
- Les parents souhaiteraient qu'il y ait des exercices de sécurité aussi sur le temps périscolaire

- Les enseignants d'élémentaire ont remarqué que des parents se permettaient de passer par le portail de l'école maternelle pour accéder au bâtiment beige de l'école élémentaire : ce n'est pas permis ! Il y a, à nouveau, des grilles pour empêcher ce passage et un enseignant qui surveillera les allées et venues des élèves. Chacun est responsable de la sécurité des élèves

b- Incendie et risque majeur : la mairie programmera un exercice incendie avant les vacances de Noël ; l'exercice en cas de risque majeur (principalement, transport de matières dangereuses / inondation) se passera en mars.

#### c- Météo

- Neige : un protocole est mis en place pour référencer les enseignants qui peuvent être sur place malgré la neige. Un lien avec la mairie doit aussi être possible très rapidement, un élu ou un agent de la mairie doit pouvoir se rendre sur place si aucun enseignant ne peut venir à l'école.

Référent école : Mme Martel

Référent mairie : M. Weibel

Si comme en 2019, les moyens de communication ou le chauffage ne fonctionnent pas, le bon sens prime.

- Canicule. Les aménagements apportés à l'école par la mairie :

- Stores extérieurs pour la classe de PS et le couloir qui y conduit et pour la classe de PS-MS.
- 1 Ventilateur pour toutes les classes pour l'année prochaine.
- La mairie réfléchit que lorsqu'il faudra changer la chaudière, à l'avenir, il faudrait peut-être choisir la géothermie qui permettrait de chauffer et rafraîchir les locaux.

- Végétalisation de la cour de l'école élémentaire : prévue pour les vacances de Noël si le temps le permet.

→ Mme Pouilly indique que l'entreprise n'a pas souhaité planter des arbres qui avaient souffert de la sécheresse.

- Restriction énergétique : dans la mesure du possible, la mairie va essayer de respecter les préconisations, soit 17 ° le soir et 19° la journée.

d- Informatique à l'école :

- Wifi dans l'école : il nous a été prêté un répéteur wifi qui nous a permis de vérifier qu'il est possible d'enlever le wifi dans l'école et de n'avoir le wifi que lorsque nous en avons besoin. Par contre, il y a des prises RJ45 qui ne fonctionnent pas : à vérifier. Prix d'achat du répéteur : entre 22 et 24€.
- Vidéoprojecteur à suspendre : pas de courte focale donc il n'est pas possible de les suspendre par une barre de fixation qui démarre au-dessus du tableau. Celui de Mme Martel peut être installé dans la classe des petits à côté du dortoir : en attente de l'achat du matériel (barre de soutien).
- Prévoir l'aménagement électronique/prises/rallonges pour le vidéoprojecteur dans la classe de Mme MARCON.
- Classe de Mme Pinguet : besoin d'un câble qui relie les deux côtés du tableau
- Ordinateurs portables : l'école élémentaire a été dotée en informatique ; ils nous proposent de reprendre deux ordinateurs portables dont les câbles d'alimentation ont été perdus. Prix du renouvellement de ces câbles : 86€. Donner devis à la mairie.

e- Report de la photo de classe au printemps : nous n'avons pas encore de date.

f- Les parents reviennent sur les difficultés de remplacement des ATSEM de l'année scolaire dernière et demandent s'il ne serait pas possible d'engager une personne qui œuvrerait sur le remplacement potentiel des ATSEM, qui apporterait l'aide d'une ATSEM de plus l'après-midi et qui serait en surplus sur le temps de cantine en élémentaire.

→ Mme Pouilly indique qu'il n'est pas possible de prévoir l'embauche d'une personne supplémentaire.

La séance est levée à : 20H

La présidente : D. martel

La secrétaire de séance : MARCON Elsa



